



Suisse

International

Economie

Faits divers

Les gens

Sport

Bloc notes

Météo

Raccourcis

[ADSL](#)
[E-Mail](#)
[Sécurité](#)
[Site Internet](#)
[Compte utilisateur](#)

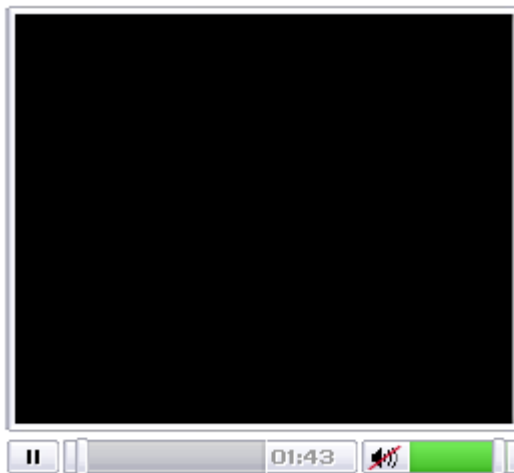
SUISSE

12:18 03.12.2004

La signature électronique équivaldra à la manuscrite dès janvier

Dès janvier, la signature électronique pourra avoir la même valeur que la signature manuscrite. Il sera ainsi possible à certaines conditions de conclure des contrats, notamment de crédit à la consommation, en cliquant avec la souris de son ordinateur.

Publicité



[ats] - Le Conseil fédéral a fixé la date d'entrée en vigueur de la loi et de l'ordonnance précisant les modalités d'utilisation et de reconnaissance juridique de la signature électronique. Ces nouvelles dispositions, compatibles avec le droit européen, doivent contribuer au développement de la cyberadministration et du commerce électronique.

L'utilisateur disposera d'une clé de chiffrement privée secrète, comparable à un code d'accès personnel, servant à signer un fichier électronique. Le destinataire pourra vérifier sa signature électronique via une clé publique, sorte de profil d'utilisateur. Si le résultat de cette vérification est positif, le destinataire a l'assurance qu'aucune modification du contenu n'est intervenue lors de la transmission du fichier.

La clé publique se trouve dans un certificat électronique émis par un tiers de confiance, appelé fournisseur de services de certification. Il n'en existe toutefois aucun à ce jour.

Le fournisseur sera soumis à un organisme de reconnaissance. A l'heure actuelle, seule la société KPMG Fides Peat a obtenu une accréditation dans ce domaine.

Le régime expérimental instauré par le Conseil fédéral en 2000 sera abrogé. La signature électronique peut déjà être utilisée aujourd'hui pour authentifier le contenu et la provenance de données échangées en ligne.

Autres titres

- Les chômeurs âgés n'auront pas 520 jours d'indemnités
- Ouverture du marché de l'électricité: la prudence prédomine
- La rénovation du monastère de Müstair (GR) avance bien
- "Chèques-emplois" pour régler les charges des employés domestiques
- Le Conseil fédéral veut confier la surveillance du MPC au DFJP

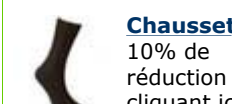
Bons plans



Décoration
pour les fêtes
objets pra



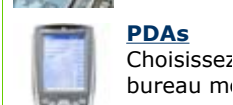
Cartouch
Les meille
prix du m.



Chausset
10% de
réduction
cliquant ic



Créez
votre mor
selon vos



PDA's
Choisissez
bureau m



- Le Conseil des Etats approuve l'accord Schengen/Dublin

 Imprimer cette page |  Envoyer cette page